

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°758- ÉDITION DU 27 FEVRIER 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Football Animation
- Organisation des coupes
- Futsal
- Arbitrage
- Comité de direction



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 23 FEVRIER 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - C. Macina - JF. Budet - J. Letellier

Assistent : J. Garcia Dantas - E. Kont

Excusés : - M. Bailliez - R. Dati

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER MARLY LA VILLE ES

Objet : Match 53522683 du 15/02/2026 U16 D2 Gr A ADAMOIS OL 21 / MARLY LA VILLE ES 21

Demande d'évocation formulée par le club de **MARLY LA VILLE ES** en date du **16/02/2026**, au motif que le joueur **Thomas D. licence 960401485** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet **du 02/02/2026**.

Le club de **ADAMOIS OL** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée et revient sur le premier match non homologué c'est-à-dire la rencontre **53522682 du 08/02/2026 opposant SOISY ANDILLY MARGENCY 21 – ADAMOIS OL 21 en U16 D2 poule A**. Le joueur **Thomas D. licence 960401485** du club de **ADAMOIS OL** était bien en état de suspension au jour de la **rencontre 53522682 du 08/02/2026** et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ADAMOIS OL 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY 21** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

SOISY ANDILLY MARGENCY 21 : 4 buts 3 points

ADAMOIS OL 21 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

MARLY LA VILLE ES : CREDIT 43,50€

ADAMOIS OL : DEBIT 53,50€

AMENDE

ADAMOIS OL : DÉBIT 100€ inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu.

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Thomas D. licence 960401485** du club de **ADAMOIS OL** avec date d'effet **le 02/03/2026**.



DOSSIER THILLAY VAUD'HERLAND

Objet : Match 54557656 du 15/02/2026 Séniors D4 Gr C THILLAY VAUD'HERLAND 1 / MONTMAGNY FC 2

Demande d'évocation formulée par le club de **THILLAY VAUD'HERLAND** en date du **16/02/2026**, au motif que le joueur **Ousmane B. licence 2544395976** du club de **MONTMAGNY FC** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet **du 22/12/2025**.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Ousmane B. licence 2544395976** du club de **MONTMAGNY FC** était bien en état de suspension au jour de la rencontre citée en objet et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **MONTMAGNY FC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre citée en objet.

FRAIS DE DOSSIER

THILLAY VAUD'HERLAND : DEBIT 43,50€

DOSSIER ST PRIX ES

Objet : Match 53520921 du 06/12/2025 U14 D3 Gr A SARCELLES AAS 25 / FOSSES FU 21
Match 53520929 du 17/01/2026 U14 D3 Gr A FOSSES FU 21 / MARCOUVILLE CITY CP 21
Match 53520931 du 24/01/2026 U14 D3 Gr A FOSSES FU 21 / GOUSSAINVILLE FC 22
Match 53520936 du 31/01/2026 U14 D3 Gr A ST PRIX ES 21 / FOSSES FU 21

Demande d'évocation en date du 17/02/2026 concernant l'acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux règlements, au motif que les joueurs :

- **Naym M. licence 9602427005** muté hors période jusqu'au 08/10/2026
- **Fernand LM. licence 9603145405** muté hors période jusqu'au 08/09/2026
- **Damian V. licence 9602915466** muté hors période jusqu'au 05/09/2026

sont inscrits sur les feuilles de match des rencontres désignées en objet, ce qui porterait le nombre de mutés hors période à 3 alors que le règlement n'en autorise que un.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **FOSSES FU** sur la participation des joueurs ci-dessus à la rencontre désignée en objet.

Réponse attendue pour le 02/03/2026 12h.



DOSSIER ENT. ROISSY THILLAY

Objet : Match 53523077 du 08/02/2026 U16 D3 Gr B FRETTOISE ES 21 / ENT. ROISSY THILLAY 22

Demande d'évocation formulée par le club de **ENT. ROISSY THILLAY** en date du **10/02/2026**, au motif que le joueur **Malone D. licence 9605362363** du club de **FRETTOISE ES** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet **du 22/12/2025**.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Malone D. licence 9605362363** du club de **FRETTOISE ES** était bien en état de suspension au jour de la rencontre citée en objet et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **FRETTOISE ES** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre citée en objet.

FRAIS DE DOSSIER

ENT. ROISSY THILLAY : DEBIT 43,50€

J. Garcia Dantas n'a pas participé aux délibérations de ce dossier.

DOSSIER OSNY FC

Objet : Match 54792495 du 22/02/2026 U18 D3 Gr A MONTMAGNY FC 21 / OSNY FC 22

Demande d'évocation formulée par le club de **OSNY FC** en date du **23/02/2026**, au motif que le joueur **Sofiane H. licence 2547885366** du club de **MONTMAGNY FC** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet **du 15/12/2025**.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Sofiane H. licence 2547885366** du club de **MONTMAGNY FC** était bien en état de suspension au jour de la rencontre **54792500 du 01/02/2026 U18 D3 Gr A FRETTOISE ES 21 / MONTMAGNY 21 (la commission revient sur le 1^{er} match non homologué)** et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **MONTMAGNY FC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

FRAIS DE DOSSIER

OSNY FC : DEBIT 43,50€





DOSSIER ECOUEN FC

Objet : Demande d'évocation sur plusieurs rencontres disputées par l'équipe de CHAUMONTEL LUZARCHES 1 en Séniors D3

Demande d'évocation formulée par le club de **ECOUEN FC** en date du **23/02/2026**, au motif que le joueur **Loic M. licence 2547037143** du club de **CHAUMONTEL LUZARCHES** est inscrit sur les feuilles de match de 4 rencontres alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension aux dates de ces rencontres.

A la suite d'une erreur administrative détectée par la Commission, le dossier est transmis à la Commission de Discipline pour action et suites à donner.

JL. Faugeron et C. Macina n'ont pas participé aux délibérations de ce dossier.

DOSSIER SARCELLES AAS

Objet : Demande d'évocation sur plusieurs rencontres disputées par l'équipe de SOISY ANDILLY MARGENC. en U16 D2

Demande d'évocation formulée par le club de **SARCELLES AAS** en date du **23/02/2026**, pour infraction répétée aux règlements au motif que le joueur **Dany D.** du club de **SOISY ANDILLY MARGENCY** aurait été inscrit plusieurs fois sur les feuilles de match de deux rencontres disputées sur 2 jours successifs, les samedis et dimanches.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée. Il s'agit bien de deux personnes distinctes portant le même prénom et le même nom. L'une est âgée de 13 ans, l'autre de 15 ans.

La Commission dit **RESULTATS ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

SARCELLES AAS : DEBIT 43,50€



RESERVES

DOSSIER ASSOC. JEUNESSE DEUIL ENGHIEU

Objet : Match 54849351 du 22/02/2026 U16 D4 Gr A MENU COURT AS 22 / ASSOC. JEUNESSE ENGHIEU DEUIL 21

Réserve formulée par le club de **ASSOC. JEUNESSE ENGHIEU DEUIL** et confirmée le 22/02/2026 au motif que des joueurs de l'équipe de **MENU COURT AS 22** ont participé à la rencontre désignée en objet alors qu'ils avaient participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le même jour de la rencontre désignée en objet ou le lendemain.

La Commission dit réserve recevable et fondée, le joueur **Samba S. licence n° 2548213054** a participé au dernier match de l'équipe supérieure à la rencontre **n° 53523081 du 15/02/2026 U16 D3 Gr COSMO TAVERNY 21 / MENU COURT AS 21**

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **MENU COURT AS 22** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. »

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

MENU COURT AS 22 : 0 but -1 point
ASSOC. JEUNESSE ENGHIEU DEUIL 21 : 1 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : DEBIT 53,50€





RÉCLAMATION

REPRISE DOSSIER MENU COURT AS

Objet : Match 54610534 du 15/02/2026 Séniors D4 Gr A PONTOISIENNE JS 2 / MENU COURT AS 1

Réserve formulée via message par le club de **MENU COURT AS** le 15/12/2025, transformée en **réclamation par la Commission** car une réserve doit **impérativement être mentionnée sur la FMI** avant le début de la rencontre pour être reconnue comme telle, au motif que le nombre de joueurs mutés aligné par l'équipe de **PONTOISIENNE JS 2**, dépasse le nombre autorisé.

Le club de **PONTOISIENNE JS** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit réclamation recevable et fondée.

Les joueurs :

- **Madhy B. licence 2547333602** muté hors période jusqu'au 22/09/2026
- **Sulaiman A. licence 2308078394** muté hors période jusqu'au 21/11/2026
- **Nabil B. licence 254420227** muté hors période jusqu'au 11/12/2026

ce qui porte le nombre de mutés hors période à 3 alors que le règlement n'en autorise que deux.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **PONTOISIENNE JS 2** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. »

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

PONTOISIENNE JS 2 : 0 but -1 point

MENU COURT AS 1 : 2 buts 0 point

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : CREDIT 43,50€

PONTOISIENNE JS : DEBIT 53,50€





DOSSIER ENT. BEAUMONT MOURS

Objet : Match 53524968 du 08/02/2026 Anciens D2 Gr A MENU COURT AS 32 / ENT. BEAUMONT MOURS 31

Réclamation formulée par le club de **ENT. BEAUMONT MOURS** au motif que des joueurs de l'équipe de **MENU COURT AS 32** ont participé à la rencontre désignée en objet alors qu'ils avaient participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas au jour de la rencontre désignée en objet ou le lendemain.

La Commission dit réclamation recevable mais non fondée, aucun joueur inscrit sur la feuille de match citée en objet, n'ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure qui s'est déroulé le **01/02/2026 Anciens R2 Poule A PORCHEVILLE FC / MENU COURT AS 31.**

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

ENT. BEAUMONT MOURS : DEBIT 43,50 €

DOSSIER BEAUCHAMP AS

Objet : Match 55369807 du 21/02/2025 Coupe du Comité U14 BEAUCHAMP AS 22 / DEUIL ENGHIE FC 22

Réclamation formulée par le club de **BEAUCHAMP AS** au motif que les joueurs :

- **Mert H. licence n° 9605321131**
- **Sogla A. licence n° 9603700212**
- **Abou D. licence n° 9605343512**
- **Nohlan S. licence n° 9602795877**
- **Iyad B. licence n° 2548409423**
- **Yacine B. licence n° 9603162243**
- **Nolan Q. licence n° 9603137199**
- **Ilyes N. licence n° 9602277745**
- **Soheil Z. licence n° 9604014383**
- **Jean Paul K. licence n° 9604741550**
- **Sandro M. licence n° 9602469667**
- **Aurelien C. licence n° 9602871919**
- **Shahin H licence n° 9602738168**

de l'équipe de **DEUIL ENGHIE FC 22** ont participé à la rencontre désignée en objet alors qu'ils avaient participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas au jour de la rencontre désignée en objet ou le lendemain.





La Commission dit réclamation recevable et fondée et La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **DEUIL ENGHIE** sur la participation des joueurs ci-dessus à la rencontre désignée en objet.

Réponse attendue pour le 02/03/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER

BEAUCHAMP AS : DEBIT 43,50 €

DOSSIER OSNY FC

Objet : Match 55461656 du 22/02/2025 CVO +45 OSNY FC 35 / HERBLAY ES 35

Réclamation formulée par le club de **OSNY FC** en date du 23/02/2026 au motif que le joueur **Fabien R. licence n° 2127422381** de l'équipe de **HERBLAY ES 35** a participé à la rencontre désignée en objet alors qu'il avait participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas au jour de la rencontre désignée en objet ou le lendemain.

La Commission dit réclamation recevable mais non fondée, le joueur **Fabien R. licence n° 2127422381** était bien qualifié pour disputer la rencontre désignée en objet. La Commission rappelle qu'aucune équipe inscrite en championnat Anciens +35 n'est considérée comme équipe supérieure par rapport aux équipes inscrites en Critérium +45 ou CVO +45.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

ENT. OSNY : DEBIT 43,50 €

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine séance : lundi 02/03/2026 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 FEVRIER 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM Podan-Mavounzy (Président)- Cokgul- Pézière

Assistent : MM. Macina (Comité de Direction)- Boisdenghien

Excusée : Mme Baudry

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un évènement exceptionnel. Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

COURRIERS CLUBS

OSNY FC

Mail du 23/02/2026

Demande de report concernant le match ST PRIX ES / OSNY FV du 08 mars 2026.

La Commission maintient la date du 08/03/2026

Motif : Journée officielle de match remis

ROISSY EN FRANCE US

Mail du 20/02/2026

Demande l'inversion de la rencontre du match du 08/02/2026 reporté au 22/02/2026, puis reporté au

01/03/2026, à la suite de la fermeture des terrains de FONTENAY EN PARISIS

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567477

FONTENAY EN PARISIS FC / ROISSY EN FRANCE US du 01/03/2026

Inversion de TERRAIN :

FONTENAY EN PARISIS FC / ROISSY EN FRANCE US au Complexe des Tournelles à Roissy en France à 14h30

[Les frais d'arbitrages sont à la charge du club de FONTENAY EN PARISIS](#)

Application de l'article 20.4 du RS du DVOF

20.4 – Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, de sa propre initiative ou sur demande écrite des clubs concernés. Des sanctions peuvent être prises envers les Clubs contrevenants, amende prévue à l'Annexe Financière. Cependant, si un même match est remis deux fois pour terrain impraticable, la rencontre peut être fixée, hormis les matchs remis pour intempéries par la LPIFF ou le DVOF, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du Club concerné. Dans ces conditions le Club initialement recevant ne change pas (notamment pour le règlement des frais des officiels), seul le lieu de la rencontre est modifié.

ENTENTE THILLAY/ROISSY

Mail du 19/02/2026

Demande l'inversion de la rencontre du match du 23/11/2025 reporté au 04/01/2026, puis reporté au

01/03/2026, à la suite de la fermeture des terrains de MONTMAGNY FC.

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 53524914

MONTMAGNY FC / ENTENTE THILLAY/ROISSY du 01/03/2026

Inversion de TERRAIN :

MONTMAGNY FC / ENTENTE THILLAY/ROISSY au Stade Municipal du Thillay à 9h45

[Les frais d'arbitrages sont à la charge du club de MONTMAGNY FC](#)

Application de l'article 20.4 du RS du DVOF

20.4 – Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, de sa propre initiative ou sur demande écrite des clubs concernés. Des sanctions peuvent être prises envers les Clubs contrevenants, amende prévue à l'Annexe Financière. Cependant, si un même match est remis deux fois pour terrain impraticable, la rencontre peut être fixée, hormis les matchs remis pour intempéries par la LPIFF ou le DVOF, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du Club concerné. Dans ces conditions le Club initialement recevant ne change pas (notamment pour le règlement des frais des officiels), seul le lieu de la rencontre est modifié.

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609655

BRUYERES BERNES USM 32 / BEAUCHAMP AS 33 du 01/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : Double Programmation

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609653

PISCOP MOISSELLES 31 / BELLOY ST MARTIN ASC 31 du 01/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : Double Programmation

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609691

BRUYERES BERNES USM 32 / PISCOP MOISSELLES 31 du 22/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609689

VALLEE DU SAUSSER ES 32 / ES HERBLAY 32 du 22/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D1 Poule Unique

Match n° 53524691

SOISY AM FC 31 / ERMONT AS 31 du 29/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525313

VEXIN AS 31 / VALLEE DU SAUSSER ES 31 du 22/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672905

DEUIL ENGHIEU FC 32 / GAFEPB 31 du 01/03/2026

Nouvelle date : 03/05/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672879

DEUIL ENGHIEU FC 32 / ENT. THILLAY ROISSY 32 du 01/03/2026

Nouvelle date : 29/03/2026 (11h15)

Motif : Arrêté municipal

CRIT +45 ANS Poule B

Match n° 54224279

FONTENAY EN PARISIS FC 35 / CHAMPAGNE SFC 35 du 22/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****CRIT +45 ANS Poule B**

Match n° 54224227

FONTENAY EN PARISIS FC 35 / ERMONT AS 35 du 04/01/2026

Nouvelle date : 05/04/2026**Motif : Arrêté municipal****CRIT +45 ANS Poule B**

Match n° 54224295

GONESSE RC 35 / ES HERBLAY 35 du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS****SENIORS D3 Poule B**

Match n° 53567477

FONTENAY EN PARISIS / ROISSY EN FRANCE US du 22/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D3 Poule B**

Match n° 53567480

AUVERS ENNERY FC / EAUBONNE CSM du 22/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D4 Poule D**

Match n° 54556197

VEXIN AS 1 / BEAUCHAMP AS 2 du 22/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D2 Poule A**

Match n° 53526430

DEUIL ENGHEN FC / EAUBONNE CSM du 08/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D4 Poule D**

Match n° 54556199

AUVERS ENNERY FC 2 / CERGY PONTOISE FC 3 du 22/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D1 Poule Unique**

Match n° 54551977

GONESSE RC / PERSAN 03 US du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal**

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610561

GONESSE RC / ARGENTEUIL FC du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****U18****U18 D3 Poule C**

Match n° 54792582

AUVERS ENNERY FC / VEXIN AS du 22/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****U18 D3 Poule B**

Match n° 54935528

DEUIL ENGHIEU FC / EAUBONNE CSM du 01/03/2026

Nouvelle date : 15/03/2026**Motif : Arrêté municipal****U16****U16 D2 Poule B**

Match n° 53558066

PERSAN 03 US / ST PRIX ES du 22/02/2026

Nouvelle date : 05/04/2026**Motif : Arrêté municipal****U16 D3 Poule B**

Match n° 53523023

VEXIN AS / DEUIL ENGHIEU FC du 22/02/2026

Nouvelle date : 05/04/2026**Motif : Arrêté municipal****U16 D3 Poule B**

Match n° 53523029

BRUYERES BERNES USM / GOUSSAINVILLE FC du 22/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026**Motif : Arrêté municipal****U16 D3 Poule A**

Match n° 53522957

GONESSE RC / ACADEMIE FOOT ERMONT du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal**

U14

U14 D3 Poule C

Match n° 53521118

DEUIL ENGHIEU FC / ST LEU 95 FC du 07/03/2026

Nouvelle date : 04/04/2026

Motif : Arrêté municipal

1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRIT +55 Poule A

Match n° 54137908

MERY MERIEL FC / ST PRIX ES du 22/02/2026

U16 D3 Poule C

Match n° 53558441

PONTOISIENNE JS / MONTMAGNY FC du 08/02/2026

U16 D3 Poule C

Match n° 53558443

GARGES FCM / ENT. BEAUMONT MOURS du 08/02/2026

U14 D3 Poule C

Match n° 53521120

BEZONS USO / PERSAN 03 US du 14/02/2026

2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

U16 D2 Poule A

Match n° 53522672

CERGY PONTOISE FC / ADAMOIS OL du 01/02/2026

U15 D1 Poule Unique

Match n° 53518968

ARGENTEUIL FC / COSMO TAVERNY du 07/02/2026

U15 D2 Poule A

Match n° 54606499

PUISEUX LOUVRES FC / VEXIN AS du 07/02/2026

U14 D5 Poule B

Match n° 54455866

MONTMORENCY FC / EAUBONNE CSM du 14/02/2026

MATCH PERDU PAR PENALITE

Article 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie par le club recevant après deux rappels, match perdu au club recevant, (article 44.2 du Règlement Sportif du DVOF),

U14 D3 Poule A

Match n° 53520930

MARCOUVILLE CITY CP / ST PRIX ES du 24/01/2026

MARCOUVILLE CITY CP : 0 buts -1pt

ST PRIX ES : 4 buts 3pts

Amende MARCOUVILLE CITY CP : 52 euros

U14 D3 Poule B

Match n° 53521015

ARGENTEUIL FC / CERGY PONTOISE FC du 17/01/2026

ARGENTEUIL FC : 0 buts -1pt

CERGY PONTOISE FC : 0 buts -1pt

Amende ARGENTEUIL FC : 52 euros

Amende CERGY PONTOISE FC : 52 euros

U14 D4 Poule A

Match n° 53521200

ST BRICE FC / SARCELLES AAS du 24/01/2026

ST BRICE FC : 0 buts -1pt

SARCELLES AAS : 0 buts -1pt

Amende ST BRICE FC : 52 euros

Amende SARCELLES AAS : 52 euros

U14 D4 Poule B

Match n° 53572163

GOUSSAINVILLE FC / ERAGNY AS FC du 24/01/2026

GOUSSAINVILLE FC : 0 buts -1pt

ERAGNY AS FC : 4 buts 3pts

Amende GOUSSAINVILLE FC : 52 euros

AMENDES

1ER FORFAIT AVISÉ AVEC AMENDE

ERAGNY AS FC

CRIT +55 ANS Poule A

Match n° 54137927

EZANVILLE ECOUEN US 40 / ERAGNY AS FC 40 du 08/02/2026

EZANVILLE ECOUEN US 40 : 5 buts 3pts

ERAGNY AS FC 40 : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

BRUYERES BERNES USM

U14 D4 Poule C

Match n° 54456017

MERY MERIEL FC / BRUYERES BERNES USM du 07/02/2026

MERY MERIEL FC : 5 buts 3pts

BRUYERES BERNES USM : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

AUVERS ENNERY FC

U16 D4

Match n° 54849353

JOUY LE MOUTIER FC 22 / AUVERS ENNERY FC 21 du 22/02/2026

JOUY LE MOUTIER FC 22 : 5 buts 3pts

AUVERS ENNERY FC 21 : 0 but -1pt

Amende : 35 euros

3EME FORFAIT INDUISANT LE FORFAIT GENERAL

SARCELLES MACCABI

CDM D1 Poule Unique

Match n° 54135071

MENUCOURT AS / SARCELLES MACCABI du 22/02/2026

MENUCOURT AS : 5 buts 3pts

SARCELLES MACCABI : 0 but -1pt

Amende : 45 euros

FORFAIT GENERAL

SARCELLES MACCABI

CDM D1 Poule Unique

Secrétaire de Séance
M BOISDENHIEU

Président de Séance
M. PODAN MAVOUNZY



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 23 FEVRIER 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Joseph – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara – M Le Nagard – M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 20 02 26

Pris note de votre rapport concernant la rencontre de critérium U12 du 31/01/26 : ADAMOIS OL 2 vs PONTOISIENNE JS 2. La commission n'ayant pas eu connaissance de votre envoi, transmet le dossier à la commission de discipline.

ADAMOIS OL : Mail du 18 02 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres de critérium U10 & U11 départemental à domicile à 9h30. La commission transmet au secrétariat pour la mise à jour des calendriers.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 18 02 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal. La commission prend note du transfert du centre du plateau U6/U7 du 21/02 à l'ADAMOIS OL.

La commission donne son accord pour l'inversion de la rencontre U11. Accord du club de NEUVILLE AS.

BRUYERES BERNES USM : Mail du 20 02 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal.

CHAMPAGNE SFC : Mail du 20 02 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur match n° 55395466 – critérium U13 série 1 poule D vs SOISY AM FC du 21/02/26

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 19 02 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 21/02/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et se trouve dans l'obligation d'annuler le centre.

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 20 02 26

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles de plateaux du 24/01/26. La commission vous rappelle une nouvelle fois que ces documents doivent impérativement être déposés directement dans FAL et non envoyés au DVOF. De plus la commission vous informe que la feuille envoyée n'est pas conforme. C'est une feuille de match que vous avez transmis et non une feuille de présence (voir modèle sur site du DVOF)



**DOMONT FC : Mail du 19 02 26**

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur match n° 55358476 – critérium U10 série 1 poule B à PIERRELAYE FC du 21/02/26

ECOUEN FC : Mail du 22 02 26

Pris note de votre demande pour le passage des U9 en foot à 8. La commission vous confirme cette modification de type de plateaux pour les U9 à compter du mois de mars.

ENTENTE SSG : Mail du 19 02 26

Pris note de votre réponse concernant le forfait de votre équipe U13 sur la rencontre 14/02 à GAFEPB. Après vérification la commission constate que toutes les rencontres U13 se déroulent à 13H30 à domicile pour le club de GAFEPB : horaire officiel sur le site du DVOF (même la 1^{ère} phase). La commission ne peut donc annuler le forfait.

ENTENTE SSG : Mail du 22 02 26

Pris note de votre information concernant la tenue du match n° 55397396 - critérium U12 série 2 poule A du 14/02/26. Pourriez-vous renvoyer la FM papier car elle est illisible (trop petite). La commission annule le forfait de l'équipe de MAGNY FC 21

GONESSE RC : Mail du 18 02 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur match n° 55393304 – critérium U11 Avenir poule C à MERY MERIEL FC du 21/02/26

MAGNY FC : Mail du 19 02 26

Pris note du 2^{ème} forfait (avisé) de votre équipe 2 sur match n° 55397427 – critérium U12 série 2 poule B vs ECOUEN FC du 21/02/26

MAGNY FC : Mail du 22 02 26

Pris note du forfait général de votre équipe 2 sur critérium U12 – série 2 poule B

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 18 02 26

Pris note du souci rencontré avec la réception d'un centre du plateau U6/U7 et les matchs de critérium U10 du 21/06/26. La commission reporte les 2 rencontres de critérium U10 série 2

MERY MERIEL FC : Mail du 18 02 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres de critérium U12 & U13 exceptionnellement du 21/02/26. La commission transmet au secrétariat pour la mise à jour des calendriers.

MONTMAGNY FC : Mail du 18 02 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres de critérium U10 Avenir à domicile à 11h00. La commission transmet au secrétariat pour la mise à jour des calendriers.

MONTMAGNY FC : Mail du 18 02 26

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles de plateaux du 24/01/26. La commission vous rappelle une nouvelle fois que ces documents doivent impérativement être déposés directement dans FAL et non envoyés au DVOF.

PARMAIN AC : Mail du 18 02 26

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match. La commission n'avait pas eu connaissance de ce mail. De plus la commission vous rappelle que c'est au club d'envoyer l'arrêté municipal de fermeture avec la liste des rencontres concernées par la fermeture des installations.

PARMAIN AC : Mail du 19 02 26

Pris note de la fermeture se de vos installations par arrêté municipal.



**PERSAN US : Mail du 17 02 26**

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes sur matchs n° 55388709 & 55388737 – critérium U11 – série 3 poules D & E à GOUSSAINVILLE FC du 21/02/26

ST LEU FC : Mail du 20 02 26

Pris note de votre réclamation. Après vérification la commission n'avait pas réceptionné le mail et les feuilles de match. La commission annule l'amende.

SOISY A FC : Mail du 21 02 26

Pris note de votre contestation d'amende. La FMI est un système fédéral et le DVOF ne peut en rien la modifier. La commission vous rappelle qu'avant qu'une amende soit imputée il y a 2 appels de feuilles de match. Votre club n'a pas réagi et n'a envoyé aucun mail. C'est maintenant qu'il y a une amende que vous réagissez. Nous vous rappelons que la transmission des FMI est à effectuer sitôt les matchs terminés afin d'éviter ce genre de situation. De plus quand votre éducateur a constaté que les FMI avaient disparu il aurait dû prendre contact avec l'autre club pour faire des feuilles de match papier. La commission maintient l'amende.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 20 02 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal. La commission vous rappelle que le club a obligation d'envoyer la liste des matchs concernés par la fermeture.

VEXIN AS : Mail du 20 02 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur matchs n° 55360543 & 55360588 – critérium U10 – série 2 poules C & D vs ROISSY US et sur matchs n° 55396702 & n° 55396730 – critérium U13 série 2 poules C & D vs ARGENTEUIL FC du 21/02/26

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 20 02 26

Pris note du 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55397316 – critérium U12 série 1 poule A vs NEUVILLE AS du 21/02/26

VILLIERS FC : Mail du 18 02 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 21/02/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et se trouve dans l'obligation d'annuler le centre.

RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également ».

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison

RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à





disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée

RAPPEL FERMETURE INSTALLATIONS

Conformément aux Règlements Sportifs – Article 20.6.1 – tout arrêté municipal doit être envoyé au secrétariat du DVOF le Vendredi à 12h00 dernier délai, accompagné de la liste exhaustive des matchs concernés par la fermeture des installations.

En l'absence de cette liste le secrétariat du DVOF ne prononcera pas le report des rencontres et le Club pourra être sanctionné d'une amende prévue à l'Annexe Financière.

INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuilles récapitulative ou feuilles de présence, doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

COUPE DU COMITE U12

Équipes qualifiées à l'issu du 3^{ème} Tour du Samedi 7 Février 2026

Centre n° 1	ST OUEN AS 1 – ARGENTEUIL RC 1
Centre n° 2	ERMONT AMS 1 – ERAGNY FC 1
Centre n° 3	CORMEILLAIS ACS 1 – GOUSSAINVILLE FC 1
Centre n° 4	ST LEU FC 1 – SARCELLES AAS 3
Centre n° 5	SARCELLES AAS 1 – CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 6	VILLIERS FC 1 – OSNY FC 1
Centre n° 7	SARCELLES AAS 2 – CHAMPAGNE SFC 1
Centre n° 8	ST BRICE FC 1 – HERBLAY ES 1

FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 28 Mars 2026





Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale du Festival Foot U13 sont conviés à assister à la réunion préparatoire en visioconférence, qui aura lieu le **Lundi 16 Mars 2026 à 19h30**

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

Équipes qualifiées à l'issu du 2^{ème} Tour du Samedi 7 Février 2026

Centre n° 1	ST PRIX ES 1 BEAUCHAMP AS 1 : Disqualifiée car présence de 5 nouveaux joueurs (Mohamed S. – Yohann Z. Haroune B. – Enzo B. & Djasser B.)
Centre n° 2	FRANCONVILLE FC 1 SOISY AM FC 1 : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Yamissa K – Ismael B. – Massine H. & Thiago D.)
Centre n° 3	GARGES FCM 1 CORMEILLAIS ACS 1 : forfait non avisé GOUSSAINVILLE FC 1 : forfait non avisé
Centre n° 4	ST BRICE FC 2
Centre n° 5	VILLIERS FC 1 VILLIERS FC 2 : Disqualifiée car présence de 1 joueur non Licencié (Farès B.)
Centre n° 6	ARGENTEUIL RC 1 PIERRELAYE FC 1 : forfait non avisé ARGENTEUIL RC 2 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs mutés hors période (Djullian C. – Daiwann J. & Noam J.)
Centre n° 7	JOUY FC 2 – ERMONT ACF 1 CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : Disqualifiée car présence de 6 nouveaux joueurs (Nathan B. – Jayden I. – Mathis M. – Keziam F. – Kamrias R. & Mathias D.)
Centre n° 8	PERSAN US 1 BEZONS USO 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Enzo A. – Nessim B. & Mohamed K.)
Centre n° 9	CERGY PONTOISE FC 1 HERBLAY ES 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Guillaume T. – Angelo G. & Jaurès D.)
Centre n° 10	SARCELLES AAS 1 JOUY FC 1 : Forfait non avisé
Centre n° 11	MAGNY FC 1 : Forfait non avisé
Centre n° 12	COSMO TAVERNY 1 : Forfait non avisé
Centre n° 13	VAUREAL FCM 1 – MENU COURT AS 1
Centre n° 14	ST OUEN AS 1





Centre n° 15 ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Centre n° 16 OSNY FC 1

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CENTRES

CHALLENGE U10

Conformément à l'article 6 du Règlement des Challenges U10 & U11, la commission rappelle que toutes les équipes présentes qui n'enverront pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs présents, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

Centre 2 à ARGENTEUIL FC

CHALLENGE U11

Conformément à l'article 6 du Règlement des Challenges U10 & U11, la commission rappelle que toutes les équipes présentes qui n'enverront pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs présents, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

Centre 10 à PIERRELAYE FC

Centre 12 à SOISY AM FC

La commission demande aux clubs d'envoyer tous les documents par mail au Secrétariat du DVOF très rapidement.

MATCH REMIS AU 28/03/2026

CRITERIUM U10

MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 vs ST PRIX ES 21 & 22 : matchs n° 55360722 & 55459541

NEUVILLE ES 21 vs ECOUEN FC 22 : match n° 55360418

CRITERIUM U11

PARMAIN AC 1 vs FRETTOISE ES 1 : match n° 55375812

CRITERIUM U13

PARMAIN AC 1 vs CHAMPAGNE SFC : match n° 55395463

VALLEE DU SAUSSERON 1 vs GAFEPB & : match n° 55395260

BRUYERES BERNES USM 1 vs ARGENTEUIL FC 3 : match n° 55395263





1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U6/U7 du 31/01/2026

VILLIERS FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMORENCY FC du 31/01/26

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à BELLOY ST MARTIN ASC du 31/01/26

PLATEAU U8 du 07/02/2026

MAGNY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à VAUREAL FCM du 07/02/26

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à ARGENTEUIL RC du 07/02/26

PLATEAU U9 du 07/02/2026

ARNOUVILLE FAS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMORENCY FC du 07/02/26

ECOUEN FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMORENCY FC du 07/02/26

EZANVILLE US : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMORENCY FC du 07/02/26

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMORENCY FC du 07/02/26

COURDIAMNCHÉ AS : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à COURDIMANCHE AS du 07/02/26

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à COURDIMANCHE AS du 07/02/26

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à FOSSES UF du 07/02/26

THILLAY ESM : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à GOUSSAINVILLE FC du 07/02/26

DEUIL ENGHEN FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à GROSLAY FC du 07/02/26

ST OUEEN AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à JOUY FC du 07/02/26





BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à
MONTSOULT BAILLET ASC du 07/02/26

VALLEE DU SAUSSERON : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à NEUVILLE AS
du 07/02/26

PERSAN US : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ROISSY US du 07/02/26

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ERMONT AMS du
07/02/26

1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

**Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non
reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026**

CRITERIUM U10

ENTENTE SSG 25 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55357189 - critérium U10 série 1 Poule A vs FRANCONVILLE
FC 24 le 21/02/26

SURVILLIERS AVENIR 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55357190- critérium U10 série 1 Poule A vs
EZANVILLE US 21 le 21/02/26

MONTSOULT BAILLET US 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55358475 - critérium U10 série 1 Poule B vs
BRUYERES BERNES USM21 le 21/02/26

SARCELLES AAS 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375895- critérium U10 série 1 Poule C vs MARLY ES 22
le 21/02/26

GROSLAY FC 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375897- critérium U10 série 1 Poule C vs BELLOY ST
MARTIN ASC 21 le 21/02/26

COSMO TAVERNY 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55360540 & 55360585- critérium U10 série 2
Poules C & D vs ARGENTEUIL FC 22 & 23 le 21/02/26

CRITERIUM U11 AVENIR

SARCELLES AAS 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393276 - critérium U11 Avenir Poule B vs VILLIERS FC 1 le
21/02/26

OSNY FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393274 - critérium U11 Avenir Poule B vs FRANCONVILLE FC 1 le
21/02/26

CRITERIUM U11

MONTSOULT BAILLET US 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375809 - critérium U11 Série 1 Poule B vs
BRUYERES BERNES USM 1 le 21/02/26

MENUCOURT AS 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55378778 & 55378944 - critérium U11 série 2 Poules
A & B vs MONTMORENCY FC 1 & 2 le 21/02/26





VIARMES ASNIERES OL 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55379002 & 55379136 - critérium U11 série 2 Poules C & D vs ARGENTEUIL FC 2 & 3 le 21/02/26

ENTENTE SSG 4 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55382193 - critérium U11 Série 3 Poule C vs SOISY AM FC 3 le 21/02/26

CRITERIUM U12 AVENIR

ST BRICE FC 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55397510 - critérium U12 Avenir Poule A vs entente ssg22 & 23 le 21/02/26

CRITERIUM U12

OSNY FC 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55397519 & 55397538 - critérium U12 série 2 Poules E & F vs ERAGNY FC 22 & 23 le 21/02/26

GOUSSAINVILLE FC 21 - 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55397678 - 55397706 & 55397734 - critérium U12 série 3 Poules A - B & C vs PERSAN US 21 -22 & 23 le 21/02/26

SARCELLES AAS 23 & 25 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55397679 & 55397535 - critérium U12 série 3 Poules A & C vs ERAGNY FC 22 & 23 le 21/02/26

CRITERIUM U13

ENTENTE SSG 4 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395259 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTSOULT BAILLET US 1 le 21/02/26

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395469 - critérium U13 série 1 Poule D vs GOUSSAINVILLE FC 1 le 21/02/26

SARCELLES AAS 4 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395550 - critérium U13 série 1 Poule E vs ROISSY US 1 le 21/02/26

JOUY FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55396632 - critérium U13 série 2 Poule A vs ST BRICE FC 2 le 21/02/26

SARCELLES AAS 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55396309 - critérium U13 série 2 Poule E vs ST PRIX ES 1 le 21/02/26

ENTENTE SSG 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 553 96310 & n° 55396438 - critérium U13 série 2 Poules E & F vs HERBLAY ES 1 & 2 le 21/02/26

VILLIERS FC 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55396467- critérium U13 série 2 Poule G vs BEAUCHAMP AS 1 le 21/02/26

COSMO TAVERNY 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55396522 - critérium U13 série 2 Poule H vs MONTMORENCY FC 2 le 21/02/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026





CRITERIUM U12 AVENIR

GONESSE RC 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55384534 - critérium U12 Avenir Poule B vs MONTMAGNY FC 21 le 14/02/26

CRITERIUM U12

HERBLAY ES 23 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 553987535 - critérium U12 série 2 Poule F vs OSNY FC 23 le 14/02/26

MONTMORENCY FC 21 & 22 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 553987563 & 44397591 - critérium U12 série 2 Poules G & H vs GARGES FCM 22 & 23 le 14/02/26

VILLIERS FC 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55397618 - critérium U12 série 2 Poule I vs BELLOY ST MARTIN ASC 21 le 14/02/26

CRITERIUM U13

ARGENTEUIL FC 3 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395257 - critérium U13 série 1 Poule A vs VALLEE SU SAUSSERON 1 le 14/02/26

BELLOY ST MARTIN ASC 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395543 - critérium U13 série 1 Poule E vs SARCELLES AAS 4 le 14/02/26

ARGENTEUIL FC 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55396697 & n° 55396725 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs VAUREAL FCM 1 & 2 le 14/02/26

PUISEUX LOUVRES FC 2 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55396519 - critérium U13 série 2 Poule H vs COSMO TAVERNY 2 le 14/02/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.





- ♦ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ♦ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ♦ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ♦ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DÉPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

AMENDES

- ✓ **COURDIMANCHE AS** : Non réception de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à COURDIMANCHE AS du 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€
- ✓ **DEUIL ENGHEN FC** : Non réception de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ECOUEN FC du 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€
- ✓ **PERSAN US** : Non réception de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ADAMOIS OL du 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€
- ✓ **ARGENTEUIL FC 24** : Non réception de la feuille de match n° 55360715 - critérium U10 – série 2 Poule G vs PUISEUX LOUVRES FC 21 le 07/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€
- VILLIERS FC 22 – 23 & 24** : Non réception des feuilles de match n° 55376012 – 55376074 & 55376119 - critérium U10 série 3 Poules A – B & C vs PERSAN US 21 – 22 & 23 le 07/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€ x 3 = 156€
- ✓ **ADAMOIS OL 1 & 2** : Non réception des feuilles de matchs n° 55379001 & 55379135 - critérium U11 série 2 Poules C & D vs ARGENTEUIL FC 2 & 3 le 07/02/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€
- ✓ **VIARMES ASNIERES OL** : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55397316 – critérium U12 série 1 poule A vs NEUVILLE AS du 21/02/26
Amende : 15€
- ✓ **CHAMPAGNE SFC** : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur match n° 55395466 – critérium U13 série 1 poule D vs SOISY AM FC du 21/02/26
Amende : 15€





✓ **VEXIN AS** : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur matchs n° 55360543 & 55360588 – critérium U10 – série 2 poules C & D vs ROISSY US du 21/02/26
Amende : 15€ x 2 = 30€

✓ **VEXIN AS** : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur matchs n° 55396702 & n° 55396730 – critérium U13 série 2 poules C & D vs ARGENTEUIL FC du 21/02/26
Amende : 15€ x 2 = 30€

CORMEILLAIS ACS : forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} tour du Festival Foot U13 – centre n° 3 à ENTENTE SSG le 07/02/26
Amende : 100€

GOUSSAINVILLE FC : forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} tour du Festival Foot U13 – centre n° 3 à ENTENTE SSG le 07/02/26
Amende : 100€

PIERRELAYE FC : forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} tour du Festival Foot U13 – centre n° 6 à MERY MERIEL FC le 07/02/26
Amende : 100€

MAGNY FC : forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} tour du Festival Foot U13 – centre n° 11 à ST OUEN AS le 07/02/26
Amende : 100€

COSMO TAVERNY : forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} tour du Festival Foot U13 – centre n° 12 à GARGES FCM le 07/02/26
Amende : 100€

JOUY FC : forfait non avisé de votre équipe 1 sur 2^{ème} tour du Festival Foot U13 – centre n° 10 à SARCELLES AAS le 07/02/26
Amende : 100€

VILLIERS FC : Présence d'un joueur non licencié (Farès B.) sur 2^{ème} tour du Festival Foot U13 – centre n° 5 à COSMO TAVERNY le 07/02/26
Amende : 120€

✓ **COSMO TAVERNY** : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe sur match n° 55384616 – critérium U12 Avenir poule C à JOUY FC du 21/02/26
Amende : 15€

EZANVILLE US : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55375408 – critérium U11 série 1 poule A à SURVILLIERS AVENIR du 21/02/26
Amende : 15€

VAUREAL FCM : Feuilles irrégulières matchs n° 55397700 & 55397728 – critérium U13 série 2 poules C & D vs CERGY PONTOISE FC du 21/02/26 (manque n° match – catégorie & date)
Amende : 10x€ x 2 = 20€

ST BRICE FC : Feuille irrégulière match n° 5533242 – critérium U11 Avenir poule A vs ENTENTE SSG du 07/02/26 (manque n° match & date)
Amende : 10x€

MAGNY FC : Forfait général de votre équipe 2 sur critérium U12 – série 2 poule B après parution des calendriers
Amende : 110€

ANNULATION AMENDES





ST LEU FC 2 & 3 : Non réception des feuilles de matchs n° 55382131 & 55382159 - critérium U11 – série 3 Poules A & B vs MONTMAGNY FC 2 & 3 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

MAGNY FC : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 55397396 – critérium U12 série 2 poule 2 à ENTENTE SSG le 14/02/26

Amende : 25€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026 sur les installations de ST BRICE FC

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi)

PROCHAINE REUNION LUNDI 9 MARS 2026



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 24 FEVRIER 2026

Présent(e)s : Mme S. Lutz - Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mme I. Cyprien

Assiste :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à **amende forfaitaire de 52€** après second appel resté sans réponse.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



RETOUR DES TROPHEES

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard **le 17 mars 2026.**

Tout retard sera sanctionné **d'une amende de 50€** conformément à l'annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026



TIRAGE DES QUARTS DE FINALE DES COUPES DU VAL-D'OISE

Le tirage au sort des rencontres des quarts de finale de la **Coupe du Val d'Oise - Crédit Mutuel** se déroulera dans les locaux du DVOF le jeudi 12 mars à partir de 18h30.

12 tirages seront ainsi effectués : U14 - U15 F et G - U16 - U18 F et G – Séniors F et G - CDM – Anciens - +45 - +55

Les clubs encore en lice seront chaleureusement conviés à venir assister à cette cérémonie.

Le tirage au sort des rencontres des quarts de finale de la **Coupe du Comité - Crédit Mutuel** sera effectué par les membres de la Commission à partir de 15h ce même jeudi 12 mars.

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

FORFAIT AVISE SANS AMENDE

Rencontre n° 55487176 du 21/02/2026 MERY MERIEL FC 1 / PIERRELAYE FC 1

PIERRELAYE FC 1 forfait

MERY MERIEL FC 1 qualifié pour le tour suivant

MODIFICATION CALENDRIER

La rencontre comptant pour les 1/8 eme de finales de la CVO – Crédit Mutuel Séniors – Challenge Coutelier opposant DOMONT FC 1 à PONTOISIENNE JS 1 se déroulera le mercredi 04/03/2026 (20h) sur les installations de DOMONT FC.

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 03/03/2026.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 24 FÉVRIER 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Montigny Lvdb : Mail du 17-02-26

Pris note de votre proposition pour avancer la rencontre du 21-02 contre Combo Futsal à 17H15.

Manque l'accord du club adverse. La rencontre est maintenue à 19H15.

Persanaise Cfj : Mail du 20-02-26

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase les 15 et 22-03-26 en raison des élections municipales (attestation mairie jointe). La commission reporte les rencontres U12 et U14 prévues ces jours.

Afs Vauréal : Mail du 20-02-26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour votre équipe U14.

FC VLB : Mail du 20-02-26

Pris note de votre demande de modification de gymnase pour le samedi 21-02-26.

Demande hors délai, non traitée par le secrétariat.

Bezons Futsal Club : Mail du 21-02-26

Pris note de votre interrogation concernant le tirage de la CVO Futsal.

La commission a fait la juste application du règlement commun des coupes départementales :

Art 4.3 : A partir des phases finales c'est l'équipe tirée en premier qui reçoit.

Les phases finales débutent à partir des 1/8 de Finale.

JC Académie 95 : Mail du 24-02-26

Pris note du résultat de la rencontre U12 : Sportifs de Garges 21 / JC Académie 21 du 08-02-26.

Attainville Futsal : Mail du 24-02-26

Pris note du résultat de la rencontre U12 : Marcouville City Cp 21 / Attainville Futsal 21 du 08-02-26.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CHALLENGE U14

Réception feuille de match papier. Lecture du rapport de l'arbitre.

Match n° 55389211 : Combo Futsal 21 / Marcouville City Cp 21 du 22-02-26

Combo Futsal 21 : **09 Buts**

Marcouville City Cp 21 : **04 Buts**

Combo Futsal 21 qualifiée pour le prochain tour.

DEMANDE DE RÉSULTAT

SENIOR D1

Match n° 53534572 : Montmagny Asfs1 / Bezons Fc 1 du lundi 09-02-26

Suite problème FMI, la commission futsal demande aux 2 clubs de transmettre au DVOF le résultat de la rencontre et la liste des joueurs des 2 équipes ayant participé à la rencontre avec les numéros de maillot correspondants.

Sans retour de la liste des joueurs de chaque équipe pour le lundi 02-03-26, les équipes auront match perdu par pénalité.





MATCHS REMIS

SENIOR D1

Retour de la commission CDPME du 18-02-26

Match n° 53534562 : Montigny Lvdb 1 / Montmorency Futsal 1 : le samedi 07-03-26 à 19H15

2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468817 : Marcouville City Cp 21 / Attainville futsal C 21 du dimanche 08-02-26

Match n° 55468852 : Sportifs de Garges 21 / JC Académie 21 du dimanche 08-02-26

Match n° 55468867 : Asf Argenteuil 21 / Sportifs de Garges 21 du dimanche 15-02-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468115 : Marcouville City 21 / Afs Vauréal 21 du dimanche 15-02-26

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des ¼ de Finale auront lieu :

Semaine 10 du 02-03 au 08-03-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 08-03-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55526772	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	MONTIGNY LVDB 2	Samedi 07-03-26 à 17H30
2	55526773	BEZONS FUTSAL CLUB 2	ASF ARGENTEUIL 2	Dimanche 08-03-26 à 18H20
3	55526774	AVICENNE ASC 2	COMBO FUTSAL 2	Samedi 07-03-26 à 18H00
4	55526775	SPORTIFS DE GARGES 2	GARGES DJIBSON ASC 3	Samedi 07-03-26 à 15H00

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des ¼ de Finale auront lieu :

Semaine 10 du 02-03 au 08-03-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 08-03-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55526856	ASF ARGENTEUIL 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 07-03-26 à 20H30
2	55526857	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	BEZONS FUTSAL CLUB 1	Samedi 07-03-26 à 20H30
3	55526858	MONTMAGNY ASFS 1	FOOT INDOOR LOISIR 1	Lundi 02-03-26 à 20H45
4	55526859	COMBO FUTSAL 1	AFS VAUREAL 1	Samedi 07-03-26 à 18H00

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La commission Futsal demande aux clubs de bien vouloir ramener les Coupes Futsal au secrétariat du DVOF.

La date limite pour le retour des coupes au DVOF est fixée au **lundi 16 mars 2026**

Coupe du Val d'Oise Futsal : Sportifs de Garges

Coupe Comité Futsal : My Sarcelles futsal

A cette date la commission coupes appliquera les pénalités financières prévues.





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°8 - Week-end des 14 et 15 Mars 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Mars 2026 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Les Sportifs de Garges 1 Paris CDG 1
Samedi 14 Mars 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	6	Ermont Ams (1-2) Marcouville City CP (1-2) Persanaise Cfj (1-2)
Dimanche 15 Mars 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc 1 AsF Argenteuil (1-2) Génération Herblay (1-2)
Dimanche 15 Mars 2026 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Eragny Fc 1

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°8 - Week-end des 21 et 22 Mars 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 21 Mars 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	8	Ermont Ams (1-2) Afs Vauréal (1-2) Asf Argenteuil 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City Cp (1-2)
Dimanche 22 Mars 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	8	Avicenne Asc (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Génération Herblay (1-2) Persanaise Cfj (1-2)





2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX 08 des 14-02 et 15-02-26

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 15-02-26 à Afs Vauréal.

Avicenne Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 15-02-26 à Afs Vauréal.

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU APRÈS DEUX RELANCES

Asf Argenteuil : Non transmission feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil U10 du 08-02-26 après 2 relances.

Asf Argenteuil : Amende 52€

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB VISITEUR APRÈS DEUX RELANCES

Marcouville City CP : Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 31-01-26 à Ermont Ams après 2 relances.

Marcouville City Cp : Amende 52€

Avicenne Asc : Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Afs Vauréal après 2 relances

Avicenne Asc : Amende 52€

ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 16 et 17 mai 2026 ou 30 et 31 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion : Lundi 09-03-26 à 18H30





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

SECTION LOIS DU JEU

RÉUNION ÉLECTRONIQUE DU 19 FEVRIER 2026

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Match N° 53551188 : U18 D2
FC CERGY PONTOISE 22 / ADAMOIS OI. 21
du 25/01/2026

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club de l'OLYMPIQUE ADAMOIS portant sur l'utilisation d'un ballon de taille 4.

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre, le rapport de l'observateur et le courrier de réclamation du club ADAMOIS OI.

- Considérant que la réserve technique doit être formulée par le dirigeant licencié responsable (lorsque le capitaine est mineur), à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elle concerne un fait sur lequel l'arbitre est intervenu conformément à l'article 30.19 du RS du DVOF
- Considérant qu'en seconde période, plusieurs ballons ont été utilisés du fait que plusieurs ballons se sont égarés.
- Considérant que l'arbitre confirme que tous les ballons utilisés étaient de taille 5
- Considérant que l'observateur confirme que tous les ballons parfois de marques différentes étaient bien de taille 5
- Considérant que cette réserve technique qui apparaît sur la feuille de match dans la rubrique « Réserves Techniques » a été posée après que le ballon qui posait problème au dirigeant licencié responsable de l'Adamois était sorti et remplacé.
- Considérant que le dirigeant licencié responsable de l'Adamois a voulu modifier la minute de dépôt de la réserve mais que l'arbitre a refusé

Dit la réserve technique irrecevable en la forme.
Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Débit : 43.50 € au club de ADAMOIS Olympique

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme et de droits prévues à l'article 31 du R.S. du DVOF.





Fédération Française de Football
Ligue de Paris Ile-de-France de Football

DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

COMITÉ DE DIRECTION DU DVOF

Procès-verbal du 05 décembre 2025

Réunion au siège du DVOF

Sous la Présidence de Idriss Traore



Présents : Mmes BASTOS – ESCROIGNARD

MM. BARBERON – DIAZ – GARCIA DANTAS – KONTE – MACINA – MATTAOUI – MOREIRA –
NDIAYE – RENAI (partiellement) – TRAORE – YABAS

Assiste : M. BARRAU (Directeur Administratif) – GUILLEMET – HILDEBERT (Assistante de direction)

Excusés : Mmes CHAKRI – FLOIRAC

MM EL FAKRI – LEMOINE – NGUYEN

Début 19h30

❖ **Approbation procès-verbal du Comité de Direction du 10/10/2025**

José Moreira souhaite que soit ajouté au point financier, le vote pour la saison 2025/2026 de la subvention de 1 500 € pour l'AAF95, comme cela avait été acté en séance.

- Le procès-verbal du Comité de Direction du 10/10/2025 est approuvé à l'unanimité avec cet ajout.

❖ Point Technique

Le Comité de direction souhaite remercier Alain Lemoine, Président de la commission Technique excusé ce soir, pour son investissement tout au long de la saison, notamment sur les sections sportives scolaires.

M. MATTAOUI présente le Bilan Technique :

Concernant la Commission Technique, les points abordés étaient les suivants :

- **Actualité Cion Technique**
 - Soutien de l'ensemble des techniciens à Abdel dans l'épreuve personnelle qui le touche
 - Equipements 25/26 réceptionnés :
 - 1 doudoune sans manche
 - Mise à niveau des nouveaux commissaires techniques (survêt + t-shirt)
- **Foot Animation**
 - **Point licencié(e)s : date à date**

	01/12/24	01/12/25	Ecart
Libre / U13 - U12	4735	4806	+71
Libre / Football d'animation	12057	11718	-339
Libre / U13 F - U12 F	586	542	-44
Libre / Football d'animation F	683	591	-92



- **Modélisation des pratique/expérimentation DTN :**
 - Dans le cadre des expérimentations programmées par le GT modélisation des pratiques de la DTN, nous allons expérimentés le format tournoi 5c5 en fin de cycle pour les U11 et U13G et F.
 - Expérimentation #1 le mercredi 15 octobre à St Prix
 - Expérimentation #2 le mercredi 19 novembre à Cergy
 - Objectifs, échéancier et bilan **en PJ**
- **Evaluation nationale de l'offre U6/U7 « plateau idéal » :**
 - Mobilisation de la commission foot animation et technique pour cette 1^{ère} phase d'observation (oct-nov). 8 plateaux observés. Résultats des observations directement collectés par la commission fédérale foot animation.
 - 2^{ème} période d'observation = mars-avril 2026
- **Critérium Avenir :**
 - Suivi des 3 compétitions (U10-U11, U12 et U13)
 - Bilan phase 1 en cours (forfaits, clubs en difficulté sportive et/ou non-respect des critères). Besoin urgent d'accès Foot2000 pour 3 membres assurant le suivi : Karim Rabia, Raphael Joseph et Modibo Doucara (1^{ère} demande le 9 octobre par Martine Gontarczyk, présidente de la Cion FA)
 - Proposition de modifications en phase 2 selon les résultats du suivi :
 - Liste des clubs à sortir
 - Liste des clubs postulants
 - Séparation U10 et U11 en Avenir :
 - Cohérence par rapport au critérium départemental
 - 2 poules de niveau en U10, U11 et U12 :
 - Possibilité de créer 2 niveaux de pratique pour garder l'intérêt sportif (poules de niveau) si respect des incontournables
 - Homogénéité des rencontres
- **Remboursement goûters U7 :**
 - 2 plateaux U7 / 5 clubs / 7 demandes / montant = 224.5€

- Formation



FORMATIONS INITIALES

Territoire	Objet	Date Début	Date Fin	Inscription ouverte	Localité
95	CFI U6-U9	26/09/2025	17/10/2025		Sannois
95	CFI U6-U9 (Mineurs)	24/10/2025	20/12/2025		St Prix
95	CFI U6-U9	17/11/2025	15/12/2025		Goussainville
95	CFI U6-U9	09/02/2026	16/03/2026		Lieu à déterminer
95	CFI U6-U9	30/03/2026	11/05/2026		Lieu à déterminer
95	CFI U10-U13	15/09/2025	06/10/2025		St Prix
95	CFI U10-U13	20/10/2025	03/01/2026		L'Isle-Adam
95	CFI U10-U13	12/01/2026	02/02/2026	Contacteur le District pour la liste d'attente	Goussainville
95	CFI U10-U13 (Mineurs)	23/02/2026	20/04/2026	✓	St Prix
95	CFI U10-U13	23/03/2026	13/04/2026		Lieu à déterminer
95	CFI U14-U19	29/09/2025	03/11/2025		Herblay
95	CFI U14-U19	01/12/2025	05/01/2026		Montmorency
95	CFI U14-U19	02/03/2026	27/04/2026	Contacteur le District pour la liste d'attente	L'Isle-Adam
95	CFI U14-U19	18/05/2026	08/06/2026		Lieu à déterminer
95	CFI Seniors	26/01/2026	09/03/2026	Contacteur le District pour la liste d'attente	Cergy
95	CFI Futsal U13-U15	17/11/2025	15/12/2025		Villiers-le-Bel
95	CFI Futsal U13-U15	23/01/2026	20/02/2026		Lieu à déterminer
95	CFI GDB	05/01/2026	06/01/2026	✓	Lieu à déterminer
95	Certification CFF 1-2-3	14/11/2025	14/11/2025		
95	Certification CFF 1-2-3	Non positionné	Non positionné		
95	Journée complémentaire DF Coach Jeunes	08/12/2025	08/12/2025	✓	District du Val-d'Oise de Football
95	Journée complémentaire DF Coach Jeunes	09/04/2026	09/04/2026		District du Val-d'Oise de Football
95	Journée complémentaire DF Coach Séniors	19/01/2026	19/01/2026	✓	District du Val-d'Oise de Football

- **CFI (DVOF) : période sept-oct**

	N° session	Nb d'inscrit	Présent J1	Taux de présence J1	Présent J2	Taux de présence J2	Nb attestés
CFI U6-U9 26-09-25 - 17/10/25	1	18	16	89%	15	83,3%	13
CFI U6-U9 mineurs 24-10-25 - 20/12/25	1	15	13	86%			
CFI U6-U9 17-11-25 - 15/12/25	2	20	13	65%			
CFI U10-U13 15/09/25 - 06/10/25	1	16	13	81%	12	75%	12
CFI U10-U13 20/10/25 - 03/01/26	2	18	15	83%			
CFI U14-U19 29/09/25 - 03/11/25	1	20	15	75%	14	70%	12
CFI Futsal U13-U15 17/11/25 - 15/12/25	1	16	10	62,5%			
CFF3 oral 14/11/25		2	2	100%			

- **Certification CFI (DVOF) : projection inscriptions**

- **Septembre**

Certif CFI U6-U9		
Lucas CHAOUCHI	FC2M	16.30/20.00

Certif CFI U10-U13		
Julien CRESSONIER	BONNIERES FRENEUSE	14.50/20.00
Fabien OSMONT	BONNIERES FRENEUSE	16.58/20.00
Moussa SIDIBE	CPFC	10.17/20.00

Certif CFI U14-U19		
Antonio BARBOSA	ESSG	15.85/20.00
Ilias BOURA YOLDI	COSMO TAVERNY	17.43/20.00
Lucas CHAOUCHI	FC2M	16.75/20.00
Amadou KANE	CPFC	14.67/20.00
Kévin KOULEKPATO	VILLETANEUSE	14.30/20.00
Abdelrani OUNIFI	SARTROUVILLE ES	17.96/20.00
Anthony VASSELET	ROISSYEN FRANCEUS	14.42/20.00

Certif CFI SENIORS		
Lucas CHAOUCHI	FC2M	15.83/20.00
Johann LECLAIRE	SENLIS USM	16.58/20.00
Nicolas NABAL	VILLIERS LE BEL FC	16.75/20.00

- **Octobre**

Certif CFI U6-U9		
Sylvain ANGLIONIN	ASSOA	16.21/20.00
Rayan BENICHO	Vauréal FCM	17.13/20.00
Glenn NKODIA WAMBA	Roissy en Brie	16.75/20.00

Certif CFI U10-U13		
ABDRAHAMANE SOUMARE	ESSG	16.07/20.00

Certif CFI U14-U19		
AMADOU KANE	CPFC	16.75/20.00
Kevin KOULEKPATO	VILLETANEUSE C.S.	17.67/20.00
Moria MABIALA PANZU	MONTMORENNY FC	14.42/20.00

A noté, qu'il y a de nombreux problèmes informatiques sur les différentes plateformes fédérales liées aux formations

- **Attestations Fédérales : projection saison 2025/2026**
 - AF Futnet : 1 session
 - AF pratiques féminines : 1 session
 - AF Foot en marchant : 1 session
 - AF Accompagnateur équipe : 1 session
- **Projet stage accompagnement éducateurs/trices :**
 - Sondage mi-novembre auprès des éducateurs formés depuis 2022 et aux responsables techniques des clubs
 - Résultats : 79 réponses au 1^{er} décembre
- **Diplômes Fédéraux (LPIFF) :**
 - PROMO1 du DF Responsable EDF/Coach Jeunes/Coach Séniors

DREF				DF COACH JEUNES				DF COACH SENIORS			
STAGIAIRES		TUTEURS		STAGIAIRES		TUTEURS		STAGIAIRES		TUTEURS	
Nom	Prénom	NOM	Prénom	Nom	Prénom	NOM	Prénom	Nom	Prénom	NOM	Prénom
DOLUNAY	Serhat	FAKIH TOUZANI	Abdou	COLY	Rokhyatou	DIOP	Mohamed	Monsieur	AURIEMMA	ODRI	Eric-Luc
GUEDON	Maxime	VIDAL	Jonathan	DEPARIS	Matthias	CHACON	Dorian	Monsieur	MBAKOP FOKUN	BROSSARD	Benjamin
KABOUCHE	Selim	ERGUNES	Huseyin	DIAKO	Issa	PETIN	Maxime	Monsieur	SALEM	VIDAL	Jonathan
NGELI	Obed	TARTARIN	Julien	KANE	Amadou	RAITIERE	Alan	Monsieur	VOLET	DIOP	Mohamed
				LAINE	Sebastien	SAMB	Ali				
				OUMZITI	Aya	AIT LARBI	Mourad				
				SIMAGA	Boubacar	MATTAOUI	Mehdi				

- **Educ'actrice 2026/2028 : souhait de lancer la 3e promotion**
 - **Calendrier prévisionnel :**
 - Déc : Recensement des profils via les clubs et dossier d'inscription
 - Janvier 2026 : traitement des dossiers d'inscription et lancement de la 3^e promotion
 - **Rappel des objectifs :**
 - Développer la féminisation de l'encadrement technique dans les clubs
 - Accompagnement individuel
 - Montée en compétences à travers les formations initiales (AF, CFI) et continues (5 à 6 rendez-vous sur des temps terrain, salle, sorties d'études)
 - Invitation à encadrer les actions départementales pour monter en compétence et enrichir leur expérience (détectons, rentrée féminines...) : renforcer la féminisation de l'encadrement féminin
 - Aide vers la professionnalisation (TFP, employabilité)
 - Renforcer l'engagement associatif (commission technique)
- Le Comité approuve à l'unanimité le renouvellement du dispositif Educ'actrice pour la période 2026-2028. Il précise que le budget sera calqué sur celui de l'édition précédente.**
- Demande d'obtenir le bilan pour mesurer l'impact du dispositif à long terme.

▪ **Futsal**

- Dernier Tour U15/U17 : mercredi 3 décembre au gymnase de la Plaine à Cergy

- Interdistrict U15/17 : 17/12/25 au Blanc-Mesnil
- Staff : Thomas Chamayou, Lucas Tranchandon
- Formation :
 - CFI FUTSAL session 1 : J1-17/11/25 / J2-15/12/2025 à Villiers le Bel
 - 11 stagiaires

Le Comité constate la faible participation à ce CFI et souhaite remobiliser les clubs.

- **PPF**
 - **RESULTATS INTERDISTRICTS**
 - **Programme à venir**
- **Mercredi 03 décembre 2025 :**
 - U13 G : Rassemblement « concours INF » Phase 1
- **Mercredi 10 décembre 2025 :**
 - U13 G : Rassemblement « concours INF » Phase 2
 - U13 F : Rassemblement « Concours INF »
- **Mercredi 17 décembre 2025 :**
 - U14 G : Rassemblement « Détection »
- **Chef de délégation U16 : en attente des dates avant désignation**
- **STRUCTURATION DES CLUBS**
 - PEF : 56 clubs engagés au 1er décembre
 - Labels promotion 2025-2028
 - Labels promotion 2026-2029 :
 - Date limite dépôt de candidatures : 15/12/2025
 - Date limite retour des listes : 11/05/2026
 - Commission régionale labellisation : 19/05/2026
- **Evolution de l'accompagnement des clubs : projet club/label Fédéral (FFF/LFA)**
 - Rappel Informations pour les Ligues et Districts volontaires : en parallèle du travail très complet organisée avec les Districts pilotes, les Ligues et tous les districts volontaires vont tester l'outil par un petit panel de clubs de leur territoire :
 - 4 clubs par Districts volontaires (aux profils variés) *
 - 8 clubs par Ligues volontaires (avec des profils spécifiques : Clubs nationaux, clubs futsal par exemple)
 - Tous ces clubs auront pour mission de tester l'outil dédié au Projet Club et faire leur retour d'expérience. De même pour le district dans le côté « instance » de l'outil.
 - Rappel Calendrier de mise en place :
 - ⇒ Réunion dédiée aux Territoires Volontaires **le mardi 4 novembre 2025 de 17h00 à 17h45**
 - ⇒ Réunion de mise en place avec chaque club volontaire pour définir le cadre de l'expérimentation, les attendus et l'échéancier
 - ⇒ 4 clubs volontaires sur le territoire :
 1. Entente Sannois St Gratien (*réunion le 13/11*)
 2. FC Mery-Mériel (*réunion à planifier*)
 3. US Ezanville Ecoen (*réunion le 20/11*)
 4. Attainville Futsal C. (*réunion le 20/11*)

■ NOUVELLES PRATIQUES & LOISIR

- **Foot en Marchant**
 - Approche de AFFM pour coopération : refus du bureau
 - Challenge et événements d'initiation (calendrier à définir)
 - Attente de l'organisation FFF et calendrier
- **Futnet**
 - **Championnat Futnet :**
 - Objectif : phase d'accession D2 Futnet
 - Compétition en triple (règlements FFF)
 - Calendrier :
 - ⇒ Phase départementale avant le 9 mars 2026
 - ⇒ 1 qualifié par district pour la phase régionale du 28 mars 2026

- ⇒ 1 qualifié par ligue pour les Play-off d'accèsion en D2 Futnet du 6 juin 2026
- **Critérium Régional Futnet (pilotage LPIFF)**
 - Objectif : Proposer une offre régionale attractive, souple, spécifique ou complémentaire
 - Compétition en formule combinée : 1v1/2v2/3v3 (règlements LPIFF)
 - Calendrier :
 - ⇒ 8 dates soit 1 date par district
 - ⇒ J1 = 15/11/2025 à Emerainville (77)
 - ⇒ J2 = 20/12/2025
 - ⇒ J3 = 17/01/2026
 - ⇒ J4 = 31/01/2026
 - ⇒ J5 = 21/02/2026 à Arnouville (95)
 - ⇒ J6 = 14/03/2026
 - ⇒ J7 = 18/04/2026
 - ⇒ J8 = 23/05/2026
- **Prêt de matériel** aux clubs tout au long de la saison (via le formulaire de demande sur le site du DVOF)
- **Opérations découverte et initiation** (calendrier à définir)
- **E-coupe FFF** : organisation de la phase départementale online et finale en présentielle
 - Visio nationale le 17 novembre
 - Ouverture des inscriptions le 3 décembre : 16 ans révolu et licencié FFF
- **FOOTBALL FEMININ**
 - **Lancement de la 2^e saison du Festival U9F**
 - **Centre de développement GDB féminines :**
 - U10F à U13F tous niveaux
 - Cergy, stade Keita 10h-11h30
 - Animation : Patrick Mbeu (CT), Pierre Badiane et éducateurs GDB invités dans le cadre de leur formation continue
 - Calendrier prévisionnel :

▪ 07/12/2025	▪ 22/02/2026
▪ 21/12/2025	▪ 08/03/2026
▪ 11/01/2026	▪ 22/03/2026
▪ 25/01/2026	▪ 12/04/2026
▪ 08/02/2026	▪ 26/04/2026
- **FOOT HANDICAP**
 - **1^{ère} séance avec l'IME d'Ermont (IMPRO Les Sources) – 20/10/25**
 Nouvelle IME qui participe la 5^{ème} édition de l'IME Val-d'Oise Tour. 14 jeunes présents.
 L'objectif est de mettre en place dans un premier temps un partenariat entre le club de Ermont AS et l'IME.
 - **1^{ère} phase test du critérium football adapté jeunes à l'Isle-Adam – 07/11/25**
 Présence du club de Marly la Ville associé avec l'IME Madeleine Bres, et du club de l'Isle Adam associé avec l'IME l'Espoir.
 Les deux équipes ont quasiment l'ensemble de leurs joueurs licenciés au sein de la Fédération Française de Sport Adapté.
 - **1^{ère} séance avec l'IME de Vauréal pour cette 5^{ème} édition – 27/11/25**
 - **Gymnase des Toupets**
 10 jeunes présents. L'objectif pour cette saison est d'établir un partenariat entre l'IME et le club de Vauréal FCM.
 - **Prochain rassemblement le 02/12/25**
 - IME de Garges / Sarcelles / Ermont / Marly la Ville / Soisy
- **FOOT EN MILIEU SCOLAIRE**
 - **Foot à l'Ecole**
 - Dispositif 2025/2026 - Réunion avec la DSDEN 95 du 16/09/2025 :
 - **Calendrier du dispositif départemental :**
 - ⇒ Envoi infos formations temps perso : 18/09
 - ⇒ Argument des classes isolées

- ⇒ Fin d'inscription Gaia pour les formations temps perso : 26/09
- ⇒ Envoi edu_sondage : 26/09
- ⇒ Extraction intermédiaire : 06/10
- ⇒ Fin edu_sondage : 12/10
- ⇒ Consolidation du fichier d'inscription (voir PJ)
- ⇒ Confirmation d'inscription à envoyer aux écoles
- ⇒ Début des interventions (Villiers-le-Bel)
- ⇒ Calendrier des interventions en construction
- **Rassemblements départementaux (en fonction des inscriptions)**
 - ⇒ L'Isle-Adam (à confirmer) - 2 journées
 - ⇒ Cergy (à confirmer) - 2 journées
 - ⇒ Villiers le bel (à confirmer) - 1 journée
- **Intervenants :**
 - ⇒ Renouvellement en cours avec les services de la DSDEN95
- **Convention :**
 - ⇒ Mettre à jour et signer une convention départementale – dernière convention signée en novembre 2021 pour la durée de l'olympiade
 - ⇒ Attente de la nouvelle convention nationale
- **Sections Sportives (Alain Lemoine) :**
 - **Animation du réseau des responsables :**
 - ⇒ Soutien dans les différentes démarches
 - ⇒ Programmation de visites des sections (ETD + Alain)
 - **Rassemblement des SSS :**
 - ⇒ Mardi 9 décembre 13h-16h, gymnase Hemet à Marcouville (Pontoise)
 - **Cérémonie de remise des dotations 1^{er} label SSS Val-d'Oise :**
 - ⇒ Jeudi 20 novembre au DVOF en présence d'Idriss Traore (Pdt DVOF), José Diaz (Pdt saison 2024/2025), Eric Gaget (Dir. UNSS95), Sarafoulé Mendy (CTD PPF) et Yves Allard (CTD DAP)
 - ⇒ 5 sections présentes et deux chefs d'établissement (Villiers-le-Bel et Garges)
 - ⇒ Remerciements à Valentine pour la couverture médiatique de l'évènement

❖ **Point Arbitrage**

Point présenté par Jean-Claude GUILLEMET

▪ **RENOUVELLEMENT**

426 dossiers de renouvellement au DVOF étaient attendus, dont 22 arrêts d'activité
Sont donc attendus 404 dossiers de renouvellement DVOF.

326 dossiers ont été reçus 80,69%
Il manque 78 dossiers :

D1	0 dossiers	100%
AA1	0 dossiers	100%
D2	3 dossiers	89,66%
D3	7 dossiers	85,11%
D4	19 dossiers	71,21%
JEUNES	34 dossiers	72,58%
ESPOIRS	5 dossiers	72,22%
FEMININES	1 dossiers	94,44%
CDM	6 dossiers	89,29%
FUTSAL	3 dossiers	66,67%

La section promotion de l'arbitrage, responsable de la détection recrutement, fidélisation et promotion de l'arbitrage a appelé 124 arbitres qui soit n'avaient pas encore renouvelé ou soit le dossier envoyé était incomplet.
38 ont renouvelé ce qui correspond à 30% des 124.
Il a encore des dossiers qui arrivent.

▪ **FORMATION**

- **STAGES**

Futsal le 3 Octobre 2025 au gymnase de Mery Mériel
Stage Anciens le 3 octobre à Corneilles-en-Parisis

31 présents
18 présents

Le stage des nouveaux arbitres sera réalisé en avril 2026

Un stage de la FAR (Filière d'Arbitrage Régionale) est en train d'organiser avec d'autres Districts.
5 Districts sont invités les 14 et 15 février à Athletica.
La dépense est prévue au budget. José Moreira précisera le contexte au prochain Comité.
Le comité est favorable à cette action

- **FIA**

Session 2 les 18/19/25/26 octobre

22 présents sur 25 inscrits

Le 19 a eu lieu la session sur le terrain, toute la journée au stade de l'adamois.
Les 22 candidats ont tous réussis leur examen théorique

La troisième session a eu lieu du 10 au 21 novembres 3 fois par semaine.
La session sur le terrain a eu lieu le 15 octobre sur le terrain d'Ermont.
Il avait 19 inscrits ,2 ne sont jamais venus et un n'a pas été valide car a eu un très mauvais comportement pendant la formation et n'a même pas voulu venir à la session sur le terrain.

Prochaine session aura lieu 19,21,23,24 26,28 et 30 janvier 2026
Les 3 premières sessions 61 candidat et 58 réussis à la théorie

- **FIA FUTSAL**

SESSION 1

14 inscrits 11 ont réussi
Session 2 a commencé le lundi 1 décembre 2025
Il a 15 inscrits

- **FOOT ANIMATION/ DISTRICT JEUNES FER**

Première session le 23 et 24 octobre au stade des diablots à Saint-Leu-la-Forêt
16 sur 20 inscrits
Ils ont tous réussis l'examen mais nous ne pouvons faire que 13 licences car 3 avaient ou vont avoir 15 ans cette année.
Avons informé le club pour qu'il aurait une session de foot à 11 en novembre.
Deuxième session a eu lieu le 30 et 31 octobre au stade de Viarmes
8 présents
Ils ont tous réussi l'examen
Prochaine session à Saint-Prix en janvier, 2 samedi matin

Le nombre total d'arbitres formes est donc :

FOOT A 11	58
FUTSAL	11
FOOT ANIMATION	30
TOTAL	99

Nous pensons forme lors des prochaines sessions déjà programmées environ une quarantaine d'arbitres toutes catégories confondues.

- **OBSERVATIONS**

Nous avons réalisé 124

- **PARRAINAGES**

Nous avons 35 parrains et 81 filleuls dont 30 issus des formations de cette année
32 accompagnements ont déjà été réalisés
Les parrains sont toujours aussi motivés et les filleuls très contents d'être accompagnés et conseillés
Une réunion pour faire un bilan aura lieu le samedi 13 décembre entre 9h et 13 h au District.

- **TESTS PHYSIQUES**

- ARBITRES FOOT A 11

3 séances ont été réalisées
 244 arbitres l'ont déjà passé
 237 ont réussi la première fois
 7 échecs (5 ont déjà réussi, il reste 2 en échec dont un qui s'est blessé pendant la séance)
 242 ont réussi
 Une autre session aura lieu à une date ultérieure dans le stade de Roissy
 ○ ARBITRES FUTSAL
 2 séances ont été réalisées
 30 ont réussi pas d'échecs

• **TEST THEORIQUE**

D1	24 sur 25
D2	29 sur 29
D3	39 sur 39
D4	Nous aurons les données lors du prochain comité
JEUNES	Nous aurons les données lors du prochain comité
CDM	56 sur 56 1 n'a pas réussi à avoir la moyenne
ESPOIRS	14 sur 14
FEMININES	Nous aurons les données lors du prochain comité
FUTSAL	40 sur 42 / 2 n'ont pas encore passé l'examen
ASSISTANTS	13 ONT REUSSE

Quand nous disons que l'examen est réussi c'est qu'ils ont obtenu au minimum la note de 6/20 qui équivaut à 15/50 comme prévu dans le règlement intérieur de la CDA.

Les clubs seront informés de l'échec des arbitres de leurs clubs.

Des nouvelles sessions seront programmées au mois de janvier 2026.

• **COUVERTURE CATEGORIES**

Toutes les catégories sont couvertes sauf

Anciens D3 et D4 et U14 D5

• **POINT DE SITUATION SUR EVALBOX**

Copies 4535

Incluent les examens et les tests pour formation à distance

Cette automatisation nous a permis d'économiser beaucoup de temps, notamment à manuscrit dans la production des tests et examens, ainsi que dans les corrections qui étaient faites manuellement par 2 éléments de la CDA.

Nous avons économisé pas mal de papier (toutes les copies étaient imprimées auparavant).

❖ **Informations Générales**

- Dates 25/26 : mise à jour (cf. Annexes)

Le Comité attire l'attention sur le délai restreint entre le Comité de Direction du 20 mars et l'Assemblée Générale du 17 avril, notamment en ce qui concerne l'établissement du budget prévisionnel ainsi que les propositions de modification statutaires.

- Statistiques licenciés (cf. Annexes)

Le Comité souhaite engager une réflexion afin de remédier à la baisse des effectifs féminins et rappelle que cet enjeu constitue un axe prioritaire de développement pour la Fédération.

- Tournoi U10-U11-U12 : Week-end du 25/26 avril (sondage clubs) (I. Traoré)

Dates : 25 et 26 avril

Chaque club aura la possibilité d'inscrire une ou plusieurs équipes pour l'événement.

Il est demandé de repenser la question à la Commission féminine afin d'étudier l'intégration d'une catégorie féminine.

Un questionnaire sera adressé aux clubs la semaine suivant le Comité de Direction.

Le tournoi intégrera des activités de découverte de nouvelles pratiques telles que le foot en marchant et le Futnet, ainsi qu'une sensibilisation au football handicap et soutiendra les valeurs du Fair-play et du football dans le Val-d'Oise.

Le pilotage du projet sera assuré par Claude Macina.

- Pratique Futsal : sondage clubs (créneaux dimanche matin) (M Traoré)

Une communication sera envoyée à tous les clubs, avec un filtrage par type de club et disponibilité des gymnases. Une idée complémentaire consiste à organiser des rassemblements géographiques.

I. Traoré souhaite développer la pratique Futsal Jeunes et la dissociation des plateaux Football Animation du samedi matin.

- Situation sur les services civiques (J. Diaz)

La fin de saisie des contrats est fixée fin décembre.

Une relance devra être effectuée auprès des clubs dont les dossiers ne sont pas complets (président, tuteur, club). Des visites des clubs sont prévues par Thomas Mesmin. Les clubs seront prévenus environ 15 jours à l'avance.

- Retour sur la réunion « RPS » du 29/11/25 (P. Barberon)

La réunion a été jugée constructive, avec un public attentif, bien que le taux de participation ait été faible (17 personnes). Une évolution de la CDPME a été abordée. Remerciements aux représentants de la LPIFF présents. Une idée a été remontée : assurer une présence RPS lors des matches à risque.

José Diaz a indiqué la nécessité de relancer l'envoi de la liste des matches à risque, avec un tri basé sur les clubs sanctionnés au cours des deux dernières années. Cette liste sera transmise à la Commission Fair-Play.

- Retour sur dossier Anciens FC Montmorency (B. Barrau)

Concernant le dossier Montmorency, une demande en annulation auprès du Tribunal Administratif sera prochainement adressée, dans la mesure où la Commission Régionale de Discipline a confirmé la position de la Commission Discipline du DVOF.

- Dispositif d'ouverture des équipements sportifs scolaires aux clubs (réunion Athletica 3/12 : I. Traoré)

Le SDJES rappelle qu'une enquête régionale sur les besoins en équipements sportifs sur le territoire est menée, afin de les mettre à disposition des associations sportives, tout sport confondu.

Le District relayera ce sondage à ses clubs dans les prochains jours.

- Dîner des commissions

Un groupe de travail est nécessaire pour organiser les visites et la présentation des lieux. Il sera composé Mmes BASTOS, ESCROIGNARD et de MM. YABAS et GARCIA DANTAS.

Des propositions seront soumises lors du prochain Comité.

❖ Point financier

J. Yabas rappelle les achats effectués :

- Achats divers (informatique / équipements / Luxmètre pour la CDTIS)
- Amendes AG 21-11-2025 (*cf. Annexes*)

Le Comité de direction tient à rappeler que tous les clubs doivent être présents ou représentés. Les présidents indisponibles lors des Assemblées générales, sont priés de transmettre leur pouvoir sous peine d'amendes. Aucune absence, même excusée, ne sera acceptée. Les absences de dernières minutes doivent être justifiées. L'assemblée ne peut se tenir que si le quorum est atteint.

- FACVO

Pour fluidifier le processus, il est proposé les modifications suivantes :

- Dans le descriptif
 - Dossier en dessous de 1 500€ : Validation par le Bureau puis information transmise au Comité de direction
 - Dossier au-dessus de 1 500€ : Validation par le Comité de direction
- Fiche demande de subvention
 - Documents à fournir : (*un ajout*)
 - Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du club

Approuvé à l'unanimité par le Comité

❖ Mouvements clubs et commissions

Il est porté à la connaissance du Comité, la création du club Alliance Féminine Arnouville en date du 31/07/2025.
Information non transmise dans les temps.

Mouvement dans les Commissions : candidatures approuvées par le Comité :

NOM Prénom	N° LICENCE	COMMISSION
RAMOS FERREIRA Luis	2308120015	COC
TRAORE Namnata	2545424920	Féminine
COLY Rokhyatou	2338169588	Féminine
RAMOS FERREIRA Luis	2308120015	Délégués
BOEUF MOITEIRO Nathan	2546858415	Futsal
KONT Ervin	2544378247	Instructeur
MACINA Claude	2545430128	Instructeur

Candidature rejetée par le Comité :

NOM Prénom	N° LICENCE	COMMISSION
BESSOL Latifa	9604705590	Féminine
ADOUNI Mehdi		Statuts et règlements

❖ Questions diverses

- Manuela Bastos : demande si le DVOF peut accueillir la formation CDOS / éducateur sport-santé du 31/01/2026 et 01/02/2026

Le CDOS souhaite pouvoir utiliser la salle de formation du District en échange d'une remise de 10 % pour les stagiaires DVOF qui souhaiteraient participer à la formation (4 stagiaires DVOF potentiels ont été recensés à ce jour). Le Comité propose au CDOS de revoir sa proposition et ne souhaite pas répondre favorablement dans ces conditions.

- José Moreira : demande si les entretiens salariés ont été effectués.
Idriss Traoré répond qu'ils seront organisés en début d'année 2026. Par ailleurs d'autres actions ont été mises en place notamment sur l'aspect des primes pour tous les salariés.
- Idriss Traoré : Indique que la prochaine AG soit avancée au 17/04 notamment en vue de proposer des modifications statutaires (notamment le déplaçonnement des voix et le passage au scrutin de liste).

Fin de séance : 23h00